



VOS GARANTIES PROTECTION JURIDIQUE	Protection juridique
L'habitat (résidence principale ou secondaire)	●
La consommation	●
Le travail	●
Le recouvrement des impayés (hors loyers)	●
La santé (erreur de diagnostic, infection nosocomiale,...)	●
L'administration	●
La construction (résidence principale ou secondaire)	●
Les successions	●
Le divorce par consentement mutuel	●
Votre cotisation mensuelle	5.00 € (soit 60,00 € / an)